Immo4rent AG
Zürcherstrasse 17
8173 Neerach
+41 44 555 33 44
info@immo4rent.ch
www.immo4rent.ch

FORMULAIRE

Demande de consentement à la sous-location

État 11.2026 · Remplissable à l'écran

La sous-location de tout l'appartement ou de pièces isolées requiert le consentement préalable de la bailleresse (art. 262 CO). Veuillez déposer la demande au moins 30 jours avant le début de la sous-location. Le consentement ne peut être refusé que si

- le locataire principal refuse de communiquer les conditions de la sous-location,
- les conditions de la sous-location sont abusives par rapport au bail principal ou
- la sous-location présente pour la bailleresse des inconvénients majeurs.

1 Locataire principal

Nom, prénom

Téléphone

Rue, n°, NPA, localité de l'immeuble

Appartement / étage

E-mail

2 Sous-locataire

Nom, prénom

Date de naissance

Adresse actuelle

Téléphone

E-mail

Nb de personnes

3 Objet et durée

Étendue ☐ tout l'appartement ☐ pièces isolées

Quelles pièces

Début

Fin (si durée limitée)

Meublé ☐ oui ☐ non

4 Sous-loyer mensuel

Loyer net CHF

Frais accessoires CHF

Supplément meublé CHF

Le sous-loyer ne doit pas excéder de manière abusive la part correspondante du loyer principal. Un supplément approprié pour l'ameublement et les prestations accessoires est admis.

5 Motif de la sous-location

6 Annexes

- ☐ Contrat de sous-location (projet ou copie)
- ☐ Copie d'une pièce d'identité du sous-locataire

Le locataire principal reste responsable envers la bailleresse du loyer et de toutes les obligations découlant du bail. Il répond du fait que le sous-locataire n'utilise pas l'appartement autrement qu'il n'y est lui-même autorisé (art. 262 al. 3 CO). La location à la journée via des plateformes telles qu'Airbnb est également considérée comme une sous-location et requiert le consentement de la bailleresse.

Lieu, date

Signature du locataire principal

Décision de la gérance

Consentement / avec charges / refusé

Date

Visa